

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 décembre 2005 en vue du boucllement du crédit de 45 000 francs au titre de subvention complémentaire destinée à la participation à la couverture des frais d'agrandissement du Théâtre du Loup (proposition PR-410).

Rapport de M. Alpha Dramé.

Préambule

L'objet susmentionné a été renvoyé à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 14 février 2006 et a été débattu à la séance de commission du 7 mars 2006. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Gisèle Spescha, que le rapporteur remercie pour la qualité du travail.

Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, et de M^{me} Martine Koelliker, codirectrice du département

Le président salue le magistrat et la codirectrice du département. Avant de donner la parole au magistrat, il lui demande formellement s'il est d'accord que la commission traite les deux propositions PR-450 et PR-451 (le rapporteur a jugé utile de faire deux rapports distincts).

M. Mugny répond qu'il est tout à fait d'accord. Il enchaîne en disant que, pour ce qui est de la proposition PR-450, ce devrait être vite fait, car l'enjeu est simple. A sa connaissance, les 45 000 francs ont été dépensés conformément au souhait du Conseil municipal.

Un commissaire dit que, sauf erreur, il était question que le crédit de 200 000 francs devait être un prêt et que le Théâtre du Loup s'était engagé à rembourser cette somme.

M. Mugny affirme que cela avait été voté comme subvention. Il avait été décidé à l'époque (il n'était pas encore magistrat) que, parallèlement, la Fondation Wilsdorf apporterait son soutien. Il avait aussi été dit que, si la Ville mettait 200 000 francs, les autres partenaires mettraient l'équivalent. Cela a été fait, et la somme a été dépensée correctement.

M^{me} Koelliker ajoute que, au départ, il avait été décidé d'allouer 200 000 francs, puis d'abaisser progressivement la subvention annuelle. Par la suite, il a été question d'une subvention extraordinaire sans contrepartie du tout.

M. Mugny remet la proposition PR-451 dans le contexte. Il estime que c'est dommage que le Théâtre du Loup soit venu plusieurs fois avec des demandes de crédit. Il rappelle cependant que ce sont en général des montants très modestes. Aucun autre théâtre à Genève ne pourrait faire une telle production pour 400 000 francs par année. C'est un théâtre qui fait un peu au coup par coup. Cette fois, le matériel pour le son étant obsolète, la troupe aimerait pouvoir le remplacer. Cette demande n'a pas été faite au moment de la construction de la salle, car le matériel n'était pas obsolète à l'époque. A noter que le Théâtre du Loup est prêt à organiser une visite de la commission sur place, afin qu'elle puisse constater l'état du matériel. Si la Ville accorde le crédit demandé, le théâtre sera à jour pour un certain nombre d'années, a-t-il été affirmé. Le magistrat pense que ce serait une bonne idée que la commission fasse une visite sur place.

Le commissaire aimerait savoir si la Fondation Wilsdorf a également été sollicitée cette fois-ci.

M^{me} Koelliker répond que, à sa connaissance, elle n'a pas été sollicitée.

M. Mugny propose d'envoyer le relevé de ce que la Fondation Wilsdorf a versé et de vérifier ce qui a été demandé jusqu'à présent. Pour le nouveau crédit, il va vérifier si la Fondation Wilsdorf a été sollicitée.

Une commissaire demande la même chose par rapport à la Loterie romande.

M^{me} Koelliker fait savoir que la Loterie romande a donné deux fois: pour l'agrandissement, puis pour contribuer à couvrir le déficit de 114 000 francs (30 000 francs). Les Services industriels de Genève ont versé 10 000 francs. Elle pourra indiquer les sommes versées par tous les partenaires.

La commissaire demande si on pourrait solliciter une nouvelle fois la Loterie romande.

M. Mugny répond par l'affirmative.

La commissaire relève que M. Mugny a dit que ce serait la dernière fois qu'une demande de ce type serait faite. Elle aimerait s'assurer que le Théâtre du Loup a bien évalué ses besoins et qu'il ne sera pas gêné l'année prochaine ou dans deux ans.

M. Mugny pense que cela vaudrait la peine que la commission auditionne les responsables du Théâtre du Loup. Il relève que le fonctionnement de ce théâtre est associatif et que d'autres théâtres fonctionnent de manière plus systématique. Il attire toutefois l'attention sur le fait qu'avec peu d'argent le Théâtre du Loup fait beaucoup de choses. En effet, ce qu'il produit est considérable. Les demandes faites au coup par coup sont les aléas de ce genre de fonctionnement.

Une commissaire aimerait savoir où se trouve l'ancien équipement son de la scène Ella-Fitzgerald.

M. Mugny répond qu'il est toujours au Théâtre du Loup. En fait, il y est depuis 1998, mais il arrive maintenant en bout de course.

Constatant qu'il n'y a plus de questions, le président remercie le magistrat et la codirectrice du département d'être venus devant la commission.

Vote de la commission

Le président ouvre la discussion sur la proposition PR-450.

Personne ne demandant la parole, il propose de passer au vote sur ce boucllement de crédit.

Mise aux voix, la proposition PR-450 est acceptée à l'unanimité des membres présents (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S. 1 R, 3 L, 1 UDC).

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre f), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le boucllement du crédit de 45 000 francs au titre de subvention destinée à l'agrandissement du Théâtre du Loup.